

Cliquez sur le lien suivant pour lire la première partie de écogolin.

[Le plan ecogolin \(1/3\)](#)

Préalable :

Je parle parfois de façon générale parce qu'on ne peut plus dissocier l'action communale de l'action intercommunale. Toute action locale doit être réalisée dans le cadre global du territoire du Golfe de Saint-Tropez.

Nous avons changé de siècle. Nous sommes en train de changer d'époque. Donc, nous nous devons de changer aussi de façon de penser la politique, de manière de gérer le territoire communal, le territoire intercommunal !

ÉCO-HABITER ET ÉCO-CONSTRUIRE

favoriser des bâtiments économes en ressources (espace, eau, énergie, matériaux...).

ENJEUX

Le secteur du bâtiment est fortement consommateur de ressources à la fois au moment de la construction puis dans sa gestion quotidienne.

Les bâtiments résidentiels et tertiaires sont responsables de plus de 40% de la consommation d'énergie française principalement liée au chauffage et à l'eau chaude. Cela représente près de 19% des émissions de gaz à effet de serre.

La question des matériaux utilisés est également importante. Il s'agit, aujourd'hui, de privilégier les matériaux sains pour un air intérieur de qualité et d'origine locale pour réduire les transports.

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

Les communes peuvent agir sur les consommations des bâtiments dont elles sont propriétaires ou dont elles délèguent la gestion (mairie, école primaire, équipements sportifs et culturels...) en fixant des objectifs au moment de la construction ou de la rénovation et de l'utilisation.

Elles ont également la possibilité de former leurs personnels pour qu'ils fassent attention à la ressource dans leur pratique quotidienne. Mettre en place une formation écocitoyen pour le personnel communal et lancer une charte écorespect !

Enfin, il leur est possible de sensibiliser les citoyens sur les gestes quotidiens économes en ressources et de soutenir les bonnes initiatives en matière de construction et de rénovation durables en les rendant visibles ou en les subventionnant.

Faire preuve d'exemplarité pour faire passer le message auprès de la population que :

- Consommer moins d'énergie permet de dépenser moins pour acheter l'énergie mais aussi de dépenser moins pour en produire plus... CQFD !
- De même générer moins de déchets permet de dépenser moins pour les ramasser, les stocker, les traiter, les éliminer... CQFD !

Mener une telle politique environnementale conduit à une Réduction des consommations d'énergie et donc des émissions de gaz à effet de serre ; une réduction de la facture énergétique de la commune ; une dynamisation de l'économie locale par le recours aux ressources et aux entreprises du territoire.

QUESTIONS sur lesquelles plancher

La gouvernance est-elle prête à réaliser un bilan énergétique ou un bilan carbone des équipements collectifs de la commune ? Si oui, compte-t-elle communiquer les résultats aux habitants ?

La municipalité est-elle prête à fixer un ratio énergétique par m² à ne pas dépasser dans toute opération de construction ou de rénovation de bâtiment public ?

Compte-t-elle inciter ses administrés à l'éco-construction ou l'éco-rénovation ?

Comment compte-t-elle réduire les consommations d'eau et d'énergie des bâtiments communaux ?

Pense-t-elle organiser la formation des personnels communaux à une écocitoyenneté ?

Choisir les énergies renouvelables

ENJEUX

En 2005, la consommation totale d'énergie des communes françaises était estimée à 32 milliards de kWh, soit 4,4 millions de tep (tonnes équivalent pétrole), cela représentait un budget global de 2,2 milliards d'euros TTC (3,8 % du budget moyen total de fonctionnement). Dans le contexte de raréfaction des énergies fossiles, il devient prépondérant de réfléchir à la production locale d'énergie et, in fine, tendre vers l'autonomie énergétique du territoire. Plusieurs programmes d'autonomie énergétique ont été mis en œuvre avec des résultats concluants dans plusieurs communes de France... À méditer ! C'est un programme à très long terme (étude, planification, financement, réalisation). Mais il faut bien lancer l'idée un jour pour en voir les effets dans 10, 20, 30 ans.

Voilà un enjeu judicieux à relever pour la comcom. Pourquoi ne pas lancer la réflexion dès 2015 ?...

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

La gouvernance peut utiliser des énergies renouvelables pour les bâtiments et les équipements collectifs dont la commune est propriétaire.

C'est, par exemple, le cas des réseaux de chauffage urbains qui peuvent être alimentés par géothermie ou par du bois provenant de forêts localement proches.

La commune peut, pour cela, solliciter l'appui du Conseil régional afin de trouver les financements nécessaires dans le cadre d'appels à projets.

Elle a la possibilité, par ailleurs, de promouvoir l'emploi d'énergies renouvelables (en particulier du solaire thermique) auprès des habitants en expliquant leur intérêt, en indiquant quelles sont les aides disponibles voire en aidant leur mise en place. Certaines petites communes ont réussi à se rendre plus ou moins autonome, énergétiquement parlant.

QUESTIONS sur lesquelles plancher

Quels sont les principaux gisements d'énergies renouvelables (géothermie, biomasse, solaire, éolien, courants maritimes...) sur le territoire communal ?

Quels soutiens en argent ou en nature (ex. : fourniture de bois de chauffage issu de forêt départementale et régionale) ? Peut-on mettre en œuvre pour inciter, en complément des

aides régionales et nationales existantes, les ménages à se tourner vers les énergies renouvelables ?

La commune et la communauté de communes comptent-elles encourager ou mettre en place des filières d'énergies renouvelables ?

Comptent-elles consulter les citoyens de la commune avant toute implantation d'installation énergétique ?

Donner la priorité aux constructions écologiques et aux éco-quartiers

ENJEUX

L'éco-construction vise à limiter au maximum les impacts d'un bâtiment pendant tout son cycle de vie.

En matière énergétique, elle permet de réduire fortement les besoins notamment en tenant compte, dès la conception, de la situation géographique, du climat, de l'éclairage naturel et en isolant correctement le bâtiment. L'éco-construction implique, par ailleurs, des matériaux naturels de construction et d'isolation, des énergies renouvelables et peut intégrer des systèmes de traitement (phytoépuration,...) et de récupération d'eau.

Pour une ville comme pour un quartier, l'enjeu est de réduire au maximum l'empreinte humaine.

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

Quand une commune construit de nouveaux bâtiments, elle peut choisir de le faire en respectant les règles de l'éco-construction. Elle a également la possibilité de favoriser l'implantation d'un éco-quartier qui optimise la gestion de l'eau, des déchets et des transports afin de limiter la pression sur la ressource et les rejets polluants tout en intégrant véritablement la biodiversité en ville.

QUESTIONS SUR LESQUELLES PLANCHER

Quels sont les projets de la commune en matière de rénovation et/ou de construction durables dans la commune ?

Compte-t-elle prendre en compte les principes de l'éco-construction dans la délivrance des futurs permis de construire ?

La commune est-elle prête à soumettre tout projet d'aménagement urbain, périurbain ou rural à une étude d'impact écologique ?

La forme d'une ville, on le sait, change plus vite que le coeur d'un mortel. Julien Gracq

Optimiser les éclairages publics

ENJEUX

Il y a quelques années, avec une consommation d'énergie équivalente à six tranches nucléaires, l'éclairage public représentait en moyenne 45% des dépenses d'électricité des collectivités. Les marges d'économie sont considérables.

Signe de modernité et gage de sécurité, l'éclairage public est parfois source de gaspillage d'énergie et synonyme de disparition du ciel étoilé ainsi que de perturbation de la vie

nocturne.

Il dérègle aussi l'horloge interne de certains êtres vivants. La moitié des jeunes âgés de moins de 30 ans n'a jamais vu la Voie lactée !

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

Les communes éclairent la voie publique.

Le maire choisit les équipements publics de la commune.

Il peut introduire une clause environnementale dans les appels d'offres.

Il peut faire intégrer dans les documents d'urbanisme la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse.

QUESTIONS sur lesquelles plancher

Quelle est la part des éclairages publics dans la facture énergétique de la commune ?

Quelles mesures prendre pour limiter la consommation énergétique issue de ces installations ?

Quels sont les plans d'économie énergétique réussis par d'autres communes françaises et autres ? Peut-on s'en inspirer pour les mettre en œuvre au niveau communal et intercommunal ?

Un sourire coûte moins cher que l'électricité mais donne autant de lumière. Henri Grouès, dit Abbé Pierre

NOTA :

Il va de soi que tout n'est pas réalisable d'un claquement de doigts. JANUS en est bien conscient. Le plan ecogolin consiste à rendre visible et lisible la volonté communale, la volonté intercommunale, quant à leur désir de penser aux générations futures. JANUS souhaite qu'elles s'appliquent dorénavant à mettre en œuvre le : agir local, penser global et le agir maintenant en pensant à demain !

Toutes les problématiques soulevées, toutes les pistes évoquées doivent s'immiscer dans toutes les réflexions, dans toutes les études, dans toutes les réalisations que fera chaque commune, que fera la comcom.

Le temps pour le faire dépend quant à lui du budget disponible qui est lui-même dépendant de la priorisation des objectifs et des nécessités qui elle, dépend de la volonté politique du gérant communal en place et l'instance collégiale comcom.

Nous en revenons toujours à la même question : Les premiers édiles en place ne sont-ils pas trop myopes et anachroniques pour réussir à relever ce défi du futur ?

En 2014, ne serait-il donc pas venu le temps de faire le grand nettoyage de printemps ?

Ne serait-il pas venu le temps de mettre aux commandes des gouvernants qui voient loin devant et non derrière... CQFD !

Nos élus devraient en premier lieu comprendre les deux citations suivantes et en second lieu les graver dans leur matière grise :

« Que l'avenir ne soit plus ce qui va arriver, mais ce que nous allons en faire. » Henri Bergson

« La politique, c'est l'art de rendre possible ce qui est nécessaire. » Jacques Chirac

JANUS

